

## POLITIQUE DE LA NATIONAL COUNCIL OF CATHOLIC WOMEN SUR LA PROTECTION DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le National Council of Catholic Women (NCCW), fondé par les évêques catholiques américains en 1920, a pour mission de travailler par l'intermédiaire de ses membres pour soutenir, autonomiser et éduquer toutes les femmes catholiques dans les domaines de la spiritualité, du leadership et du service. Les programmes du NCCW répondent avec des valeurs évangéliques aux besoins de l'Eglise et de la société.

En tant qu'organisation de femmes catholiques, la sécurité des femmes, des enfants et des personnes vulnérables fait partie intégrante de notre nature. Les femmes possèdent une capacité naturelle de compassion et de bienveillance et le NCCW tient comme patronne et modèle Notre Dame du Bon Conseil qui berce son Divin Fils.

La protection des enfants, des jeunes et de toutes les personnes vulnérables doit être acceptée et défendue par tous les membres du NCCW. Reconnaisant la Charte pour la protection des enfants et des jeunes de l'USCCB, cette politique a été élaborée pour s'assurer que chaque membre du NCCW et tous ceux qui sont servis de quelque manière que ce soit par le NCCW restent à l'abri de toute forme de harcèlement et de préjudice.

Cette politique demande:

1. Les membres doivent compléter toutes les vérifications d'antécédents et la formation requises par l'archevêque local et/ou le pasteur pour servir comme bénévole sur la propriété paroissiale et/ou diocésaine.
2. Tout membre qui fait du bénévolat dans une école ou une activité civique parrainée ou encouragée par le NCCW ou qui participe à un programme du NCCW au service des enfants, des jeunes et/ou des personnes vulnérables doit suivre toute formation appropriée et/ou vérifier ses antécédents.

La présente politique vise à protéger à la fois les membres du NCCW et les enfants et/ou les personnes vulnérables participant à l'activité.

Il est plus probable qu'un de nos membres observe un incident ou des incidents d'abus que d'être eux-mêmes impliqués dans des abus relatifs à un événement ou un programme du Conseil. Par conséquent, il est important que tous les membres se rendent compte qu'il leur incombe, lorsqu'ils observent ou subissent tout abus soupçonné relativement à un événement ou à un programme du Conseil, de prendre les mesures suivantes :

1. Elles doivent signaler immédiatement tout abus présumé aux forces de l'ordre.
2. Elles doivent aviser le diocèse local de l'abus présumé.
3. Elles doivent aviser le National Council of Catholic Women de la violence soupçonnée en composant le 1-703-224-0990 ou le 1-800-506-9407.

Adopté par le conseil d'administration du NCCW le 1er juin 2019